

Management de la qualité des services intellectuels du prestataire

RS2474 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333p
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

ICPF & PSI · SIRET : 79314415500025

ICPF & PSI · SIRET : 79314415500033

Partenaires habilités

7 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 7 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ED FORMATION	—	Former
Nouveau Départ	—	Former
OPCADIA	52918739500023	Former
OXEO	79773831700016	Former
RESEAU FORMATEURS	79966309100012	Former
TEMA CONSULT	—	Former
Viaqualis	—	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Management de la qualité des services intellectuels du prestataire », délivrée par l'ICPF, atteste de compétences en management de la qualité à mettre en œuvre par le professionnel de la formation et/ou du conseil. Elle démontre la capacité à mettre en œuvre une démarche qualité basée sur les principes de la certification des personnes, de service ou de système de management.

Elle apporte une garantie de fiabilité du professionnel pour les clients des actions de formation et des missions de conseil, pour les financeurs publics et privés, pour le bénéficiaire.

Pour les professionnels qui exercent ou souhaitent exercer dans les fonctions de consultant ou de formateur, et plus généralement dans les services de prestation intellectuelle :

- S'appuyer sur les normes qualité pour mettre en place une démarche qualité basée sur la qualité des intervenants, internes et externes, sur celle du service et sur celle du système de management.
- Pouvoir conduire des missions de mise en place de démarches qualité au sein d'organismes ou de prestataires de formation.
- S'engager et se maintenir dans une démarche de qualification professionnelle et de formation continue.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Dans le domaine concerné :

- Utiliser les fondamentaux de la qualité.

- Utiliser les normes et certifications en vigueur dans le secteur pour construire sa propre démarche qualité.
- Intégrer, dans sa pratique professionnelle, les composantes du principe d'amélioration continue.
- Élaborer et mettre en œuvre une démarche qualité.
- Élaborer et mettre en œuvre un code déontologique.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication adapté.

Capacités à :

- Utiliser à bon escient les fondamentaux de la qualité par la compréhension des termes et leur portée (norme, qualité, certification...).
- Utiliser la norme NF X 50-769 pour se définir en tant que professionnel engagé dans une démarche qualité.
- Mettre en œuvre une démarche qualité adaptée en s'appuyant sur les processus de l'ISO 29990.
- Identifier et mettre en évidence ses points forts en tant que professionnel en travaillant sur la certification de personnes
- Elaborer un plan qualité respectant le principe d'amélioration continue (PDCA) :
 - o Planification/organisation
 - o Réalisation (Do)
 - o Contrôle
 - o Amélioration
- Rédiger un engagement qualité
- Rédiger un plan qualité conforme à la réglementation en vigueur
- Concevoir un code de déontologie.
- Se présenter comme un professionnel certifié qualité.
- o Utiliser les réseaux sociaux pour valoriser sa démarche qualité
- o Utiliser la certification pour développer son activité

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Projet professionnel ou activité de prestataire de formation/service intellectuel depuis 3 mois.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est composé d'un membre d'ICPF, d'un auditeur qualité et en cas de nécessité d'un professionnel certifié indépendant.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

- Site web de l'ICPF : www.certif-icpf.org

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2474/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	6
Taux d'achèvement	600 %
Période	02/2022 – 03/2022

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	105
Montant total engagé	151 616 €
Coût moyen par dossier	1 444 €
Durée moyenne	18 h
Période	01/2020 – 12/2021
France compétences	97 %
Reste à charge titulaire	3 %
Régions	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.